



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **lundi 5 juillet 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	28/06/2010
Affichage	29/06/2010

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : FINANCES 1**

**OBJET : TARIF DE LOCATION  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE D'UN  
LOGEMENT T3 A L'ECOLE  
MATERNELLE DE PONT DE  
CERVIERES**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

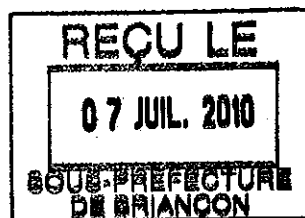
**Etaient Représentés :**

PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine  
BRUNET Pascale pouvoir à BOVETTO Fanny  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENAIRE Catherine

**Absents-Excusés :**

PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Renée PETELET

Une institutrice de l'école de Pont de Cervières bénéficie d'un logement de fonction situé au-dessus de l'école maternelle.

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010, cette dernière sera mutée à l'école de Névache.

La mairie de Névache étant dans l'impossibilité de lui proposer un logement pour l'année scolaire à venir, l'institutrice souhaite conserver l'appartement actuel moyennant le versement d'un loyer.

Conformément à la législation en vigueur, il appartient au conseil municipal de fixer le tarif de location d'un appartement de type T3 d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école maternelle de Pont de Cervières.

Les services de la Trésorerie Générale des Hautes-Alpes ont procédé à l'évaluation de la valeur locative, d'appartements similaires sis sur le même site, pour un montant mensuel de **250.00 € (Deux cent cinquante euros)** qui sera revalorisé selon les conditions légales et réglementaires en vigueur. Par ailleurs, toutes les charges afférentes à ce logement seront à la charge exclusive du locataire.

Les mesures prendront effet au **1<sup>er</sup> Septembre 2010**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  
Mairie de Briantonnay  
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 6 - JUL. 2010

PUBLIÉ LE 6 - JUL. 2010

NOTIFIÉ LE